



Traité Ketouvat

Michna 7 - Chapitre 13

מִי שֶׁלֶךְ לְמַדִּינַת הַיָּם וְאַבְדָּה דְּרַךְ שְׂדֵהוּ, אֲדָמוֹן אוֹמֵר, יֵלֵךְ
בְּקֶצֶרֶה. וְסִכְמִים אוֹמְרִים, יִקְנֶה לוֹ דְּרַךְ בְּמֵאָה מָנֶה, אוֹ יִפְרַח
בְּאַוִּיר:

Un homme est allé au-delà des mers. A son retour, il ne retrouve plus le chemin de son champ (et il veut que ses voisins lui fassent un sentier). Admon dit qu'il peut réclamer un sentier, qu'on fera le plus court possible ; mais les autres Sages disent qu'il ne peut rien réclamer ; il devra se frayer un chemin, dût-il coûter 100 Mané, ou y passer en volant en l'air.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions